

RCS : ALBI Code greffe : 8101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALBI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00144 Numéro SIREN : 431 635 663 Nom ou dénomination : ATF

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2021 sous le numéro de dépôt 1859

certificat Copie de -

B 1859

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 15 RUE PASTEUR		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 43163566300021		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 13 11 22 01 9	
		N-1 13 11 22 01 8	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	11 351
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	806
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	53 393
Autres immobilisations corporelles		AT	382 169
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	48 631
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	496 350
Matières premières, approvisionnements		BL	7 080
En cours de production de biens		BN	221 148
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	130 591
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	498 033
Autres créances (3)		BZ	31 285
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	106 860
Disponibilités		CF	409 458
Charges constatées d'avance (3)*		CH	8 488
TOTAL (III)		CJ	1 412 943
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 909 293
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			
(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *			
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

* Des conditions concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2023

Dossier N° 000025 en Euros.

IRISIA

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
				5	6	7	8
Mme OILLIC KARINE CHEMIN DE LA BRUGUE		250	2019	17 838			
81990 PUYGOUZON							
M CORREGES YANN ASSOCIE 15 LA BRUQUE		250	2019	27 004			
81990 PUYGOUZON							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL ATF	15 RUE PASTEUR ZA LE GARBAN 81990 PUYGOUZON
SIRET 4 3 1 6 3 5 6 6 3 0 0 0 2 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% Déficit
Bénéfice imposable à 15% 37 322	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITE INFORMATISEE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé C E G I D

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
IRISIA 1 RUE LOUIS VICAT POLE ALBI SANTE 81000 ALBI Tél:		Tél:	
OGA/OMGA: Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 27/03/2020	Lieu PUYGOUZON
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: GERANT	
		Signature	CORREGES PIERRE

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

SARL ATF

15 RUE PASTEUR
ZA LE GARBAN
81990 PUYGOUZON

DOSSIER FISCAL

IRISIA
1 RUE LOUIS VICAT
POLE ALBI SANTE
81000 ALBI

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7 622.....)	DA	7 622		7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762		762
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	181 039		181 039
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	583 098		575 614
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	48 320		7 484
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	820 841		772 521
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	40 441		40 630
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	12 885		2 028
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	555 009		203 853
	Dettes fiscales et sociales	DY	116 571		137 357
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	33 330		33 402
Compte régul.	EB				
	TOTAL (IV)	EC	758 237		417 270
	Ecart de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 579 079		1 189 792
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	730 597		397 371
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SARL ATF						Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 035 015	FB		FC	1 035 015		665 510
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	1 694 051	FH		FI	1 694 051	1 490 698
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 729 066	FK		FL	2 729 066		2 156 208
	Production stockée*					FM	181 377		39 771
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	43 756		47 953
	Autres produits (1) (11)					FQ	31		41
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 954 230	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 236 609		894 431
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 208		13 982
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	638 345		383 563
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	4 559		3 616
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	288 813		266 414
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 357		13 218
	Salaires et traitements*					FY	482 019		447 047
	Charges sociales (10)					FZ	167 165		152 705
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	51 081		50 472
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 780		3 749
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
	Autres charges (12)					GE	9 161		4 938
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 896 097	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	58 133		9 835
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 058		4 060
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	4 058		4 060
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	460		465
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	460		465
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	3 597		3 595
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	61 730		13 430

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	221	1 525		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	8			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	228	1 525		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 586	13 444		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 594	13 444		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(3 366)	(11 919)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	4 447	(5 973)		
Impôts sur les bénéfices *		HK	5 598			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 958 516	2 249 557		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 910 196	2 242 073		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	48 320	7 484		
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RC				
		RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	37 512	34 635		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 690			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A6				
		A8				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Cf état annexe		3 594		229		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

31/12/2019

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	12 157	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui [Dont Composants MI]	KM		KN		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M2]	KS	41 447	KT		KU
		Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	61 675	KW		KX
		Matériel de transport *	KY	263 525	KZ		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	38 402	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	405 049	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
Autres participations		8U	35 342	8V		8W	
Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U		1V	
TOTAL IV		LQ	35 342	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	452 548	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	12 157	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	53 393	ML
		Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	64 473	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	278 636	MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	39 061	MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	435 562	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations		IØ		ØX	8	ØY	48 631	ØZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
TOTAL IV		I3		NJ	8	NK	48 631	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	8	ØL	496 350	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IRISIA

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	10 892	PF	459	PG		PH	11 351
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	27 366	QA	5 843	QB		QC	33 209
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	26 869	QE	3 803	QF		QG	30 672
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	175 709	QI	38 488	QJ		QK	214 197
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 868	QM	2 488	QN		QO	37 356
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	264 812	QV	50 622	QW		QX	315 434
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	275 704	OP	51 081	OQ		OR	326 785

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IRISIA

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II -	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	04	05
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	06	08	09
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R
	Sur comptes clients		6T	6U	6V
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Y	6Z
	TOTAL III		7B	7C	7D
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SARL ATF										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	5 856		5 856						
	Autres créances clients		UX	492 176		492 176						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 162		1 162						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	18 004		18 004						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	5 433		5 433						
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 687		6 687						
	Charges constatées d'avance		VS	8 488		8 488						
	TOTAUX			VT	537 806	VU	537 806	VV				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	18		18						
	à plus de 1 an à l'origine		VH	40 423		12 782		23 697		3 943		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	555 009		555 009						
Personnel et comptes rattachés			8C	62 259		62 259						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	45 530		45 530						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 923		4 923						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 210		1 210						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 648		2 648						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	12 885		12 885						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	33 330		33 330						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	758 237	VZ	730 597		23 697		3 943		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	20 712	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	48 320	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	435	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IT	5 598	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme } - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) } - imposées au taux de 0 % Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * } - Plus-values nettes à court terme } - Plus-values soumises au régime des fusions				IB	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
				WR	54 353		
TOTAL I							
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WS			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV	
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH	
		- imposées aux taux de 19 %				WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IG		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)				2A		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZA		
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY			
Majoration d'amortissement *				XD			
Mesures d'incitation à l'investissement	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
TOTAL II							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	54 353		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	17 031		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	37 322		
				XO			

10

**DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ATF</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	17 031	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	17 031	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	(0)	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	40 947	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *	ZV	-	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne VI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <u>SARL ATF</u>										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	575 614	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	7 484		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
			Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I	OF	583 098		Report à nouveau	ZG	583 098						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	583 098				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	5 366	3 529						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	78 954	68 119						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	18 306	21 259						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	1 413							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	184 773	173 507						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	288 813	266 414						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	6 015	4 583						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	9 342	8 635						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	15 357	13 218						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	610 086	455 591						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	461 051	313 483						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	397 593							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 TIRES CA	3				3
	2 titre ca	5				5
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1	3					
	2	5					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				-
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL ATF

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SARL ATFNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
①		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL ATF		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : SARL ATF				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	21
dont apprentis			YF	2	
dont handicapés			YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 729 066
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	2 729 066
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	31
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	175 610
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	37 512
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	221
TOTAL 2				OM	213 373
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	1 874 954
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	209 859
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	9 161
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	2 093 975
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	848 464
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	848 464
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	2 729 066	Effectifs au sens de la CVAE *	EY align="right">21
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

4 3 1 6 3 5 6 6 3 0 0 0 2 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL ATF

ADRESSE (voie)

15 RUE PASTEUR

ZA LE GARBAN

CODE POSTAL

81990

VILLE

PUYGOUZON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

OILLIC

Prénom(s)

KARINE

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

090174

N° Département

81

Commune

ALBI

Pays

FR

Adresse :

N°

Voie

CHEMIN DE LA BRUGUE

Code postal

81990

Commune

PUYGOUZON

Pays

FR

Titre (2)

M

Nom patronymique

CORREGES

Prénom(s)

YANN

Nom marital

% de détention

50.00

Nb de parts ou actions

250

Naissance :

Date

060276

N° Département

81

Commune

ALBI

Pays

FR

Adresse :

N°

15

Voie

LA BRUGUE

Code postal

81990

Commune

PUYGOUZON

Pays

FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SARL ATF

15 RUE PASTEUR
ZA LE GARBAN
81990 PUYGOUZON

DOSSIER DE GESTION

IRISIA
1 RUE LOUIS VICAT
POLE ALBI SANTE
81000 ALBI

BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Immobilisations incorporelles			459	0.04	459	100.00
Immobilisations corporelles	120 934	7.66	141 043	11.85	20 108	14.26
Immobilisations financières	48 631	3.08	35 342	2.97	13 289	37.60
ACTIF IMMOBILISE	169 565	10.74	176 844	14.86	7 278	4.12
Stocks et en cours	358 818	22.72	183 209	15.40	175 610	95.85
Créances clients et comptes rattachés	494 603	31.32	390 253	32.80	104 350	26.74
Autres créances	31 285	1.98	53 367	4.49	22 082	41.38
Disponibilités	516 318	32.70	378 775	31.84	137 543	36.31
ACTIF CIRCULANT	1 401 025	88.72	1 005 605	84.52	395 420	39.32
Comptes de régularisation	8 488	0.54	7 343	0.62	1 145	15.59
TOTAL DE L'ACTIF	1 579 079	100.00	1 189 792	100.00	389 287	32.72

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Capital et réserves	772 521	48.92	765 038	64.30	7 484	0.98
Résultat (Bénéfice ou perte)	48 320	3.06	7 484	0.63	40 837	545.68
Provisions réglementées et subventions						
CAPITAUX PROPRES	820 841	51.98	772 521	64.93	48 320	6.25
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées	40 441	2.56	40 630	3.41	189	0.47
Groupe et associés	12 885	0.82	2 028	0.17	10 857	535.40
Concours bancaires courants						
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	555 009	35.15	203 853	17.13	351 156	172.26
Autres dettes	149 901	9.49	170 759	14.35	20 857	12.21
DETTES	758 237	48.02	417 270	35.07	340 967	81.71
Comptes de régularisation						
TOTAL DU PASSIF	1 579 079	100.00	1 189 792	100.00	389 287	32.72

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	% bilan	31/12/2018	% bilan	Euros	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			459	0.04	459	100.00
20500000 CONCESS.BREVETS LOGICIELS	11 351	0.72	11 351	0.95		
28050000 AMORT.CONC.BREVETS LOGIC.	11 351	0.72	10 892	0.92	459	4.21
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	120 934	7.66	141 043	11.85	20 108	14.26
21540000 MATERIEL ET OUTILLAGE	53 393	3.38	41 447	3.48	11 946	28.82
21810000 INSTAL./AGENC.DIVERS	64 473	4.08	61 675	5.18	2 798	4.54
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	278 636	17.65	263 525	22.15	15 111	5.73
21830000 MATERIEL DE BUREAU	24 888	1.58	24 230	2.04	658	2.72
21840000 MOBILIER	14 172	0.90	14 172	1.19		
23200000 IMMO EN COURS	806	0.05	806	0.07		
28154000 AMORT.MATERIEL ET OUTILL.	33 209	2.10	27 366	2.30	5 843	21.35
28181000 AMORT. AMENAGEMENT	30 672	1.94	26 869	2.26	3 803	14.15
28182000 AMORT. MATERIEL DE TRANSP.	214 197	13.56	175 709	14.77	38 488	21.90
28183000 AMORT MAT. BUREAU & INFOR.	23 190	1.47	20 885	1.76	2 305	11.04
28184000 AUT IMMOB CORPORELLES	14 166	0.90	13 983	1.18	183	1.31
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	48 631	3.08	35 342	2.97	13 289	37.60
26100000 TITRES DE PARTICIPATION	422	0.03	429	0.04	8	1.75
26120000 TITRES DE PARTICIPATION GAFIHC	48 209	3.05	34 913	2.93	13 296	38.08
ACTIF IMMOBILISE	169 565	10.74	176 844	14.86	7 278	4.12
STOCKS ET EN COURS	358 818	22.72	183 209	15.40	175 610	95.85
31000000 STOCK DE MATIERES ET FOUR	7 080	0.45	11 639	0.98	4 559	39.17
33500000 TRAVAUX EN COURS	221 148	14.00	39 771	3.34	181 377	456.06
37000000 STOCKS DE MARCHANDISES	130 591	8.27	131 799	11.08	1 208	0.92
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	494 603	31.32	390 253	32.80	104 350	26.74
41100000 CLIENTS	492 176	31.17	387 271	32.55	104 905	27.09
41600000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIG.	5 856	0.37	10 876	0.91	5 020	46.16
49100000 PROV.DEPRE.CLIENTS	3 429	0.22	7 894	0.66	4 464	56.56
AUTRES CREANCES	31 285	1.98	53 367	4.49	22 082	41.38
40100000 FOURNISSEUR	6 687	0.42	10 341	0.87	3 654	35.34
40980000 FOURNIS.RRR A OBTENIR			5 400	0.45	5 400	100.00
43870000 PRODUITS A RECEVOIR	1 162	0.07			1 162	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES			27 381	2.30	27 381	100.00
44562000 TVA DEDUCT.S/IMMO.			1 516	0.13	1 516	100.00
44566000 TVA DEDUCT.S/B. ET S.	7 533	0.48	1 909	0.16	5 624	294.56
44566800 TVA DEDUCTIBLE S/ CEE	305	0.02	53	0.00	252	472.53
44567000 CREDIT DE TVA	9 095	0.58			9 095	
44574000 TVA COLLECTE A 20%	1 071	0.07	984	0.08	87	8.87
44587000 TVA S/ FACT. A ETABLIR			58	0.00	58	100.00
44870000 PRODUIT A RECEVOIR	5 433	0.34	5 726	0.48	293	5.12
DISPONIBILITES	516 918	32.70	378 775	31.84	137 543	36.31
50300000 ACTIONS GAFIC	6 860	0.43	6 860	0.58		
50310000 ACTIONS CRÉDIT MUTUEL	100 000	6.33	100 000	8.40		
51210000 BANQUE CREDIT AGRICOLE	152 836	9.68	113 696	9.56	39 140	34.43
51230000 CREDIT MUTUEL ALBI	14 914	0.94	17 752	1.49	2 838	15.99
51240000 CREDIT AGRICOLE EXCEDENT	191 322	12.12	90 210	7.58	101 112	112.08
51250000 CPTÉ DEPOT A TERME	50 000	3.17	50 000	4.20		
53000000 CAISSE	88	0.01	90	0.01	2	2.65
53100000 CAISSE MAGASIN	86	0.01	167	0.01	81	48.65

SARL ATF
81990 PUYGOUZON

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

[illegible]

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	% bilan	31/12/2018	% bilan	Euros	%
CAPITAL ET RESERVES	772 521	48.92	765 038	64.30	7 484	0.98
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	7 622	0.48	7 622	0.64		
10611000 RESERVE LEGALE	762	0.05	762	0.06		
10630000 AUTRES RESERV	48 161	3.05	48 161	4.05		
10631000 RESERVE STAT. OU CONTRAC	132 878	8.41	132 878	11.17		
11000000 REPORT A NOUVEAU	583 098	36.93	575 614	48.38	7 484	1.30
RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)	48 320	3.06	7 484	0.63	40 837	545.68
CAPITAUX PROPRES	820 841	51.98	772 521	64.93	48 320	6.25
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 441	2.56	40 630	3.41	189	0.47
16481000 EMP 0000119069 MERCEDES 0718			2 128	0.18	2 128	100.00
16483000 EMP 00000209780 CLIO 1218			272	0.02	272	100.00
16484000 EMPRUNT CM 0120 15000 EUR	318	0.02	4 116	0.35	3 798	92.28
16485000 EMP CM 03	4 334	0.27	10 796	0.91	6 462	59.86
16486000 EMPRUNT CM 02340-200823-04	3 155	0.20	5 659	0.48	2 504	44.25
16487000 EMPRUNT CM 05 MAGASIN	32 616	2.07	17 641	1.48	14 976	84.89
16884000 INTERET COURUS	18	0.00	19	0.00	0	2.59
GROUPES ET ASSOCIES	12 885	0.82	2 028	0.17	10 857	535.40
45510000 C/C CORREGES YANN	11 548	0.73	675	0.06	10 873	NS
45511000 C/C OILIC KARINE	1 337	0.08	1 353	0.11	16	1.18
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES	555 009	35.15	203 853	17.13	351 156	172.26
40100000 FOURNISSEUR	555 009	35.15	203 853	17.13	351 156	172.26
AUTRES DETTES	149 901	9.49	170 759	14.35	20 857	12.21
41100000 CLIENTS	33 166	2.10	32 826	2.76	340	1.04
41980000 CLIENTS RRR&AV. A ACCORD.			347	0.03	347	100.00
42100000 PERS.REMUNERATIONS DUES	16 271	1.03	39 404	3.31	23 133	58.71
42820000 CONGES A PAYER	40 948	2.59	31 423	2.64	9 525	30.31
42860000 AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	5 041	0.32	767	0.06	4 274	557.33
43100000 SECURITE SOCIALE - URSSAF	16 275	1.03	22 693	1.91	6 419	28.28
43720000 AUTRES ORG. SOCIAUX - MEDERIC	5 488	0.35	5 873	0.49	384	6.54
43733000 COTISATIONS LA MONDIALE	1 857	0.12	497	0.04	1 361	273.98
43734000 COTISATIONS GAN	125	0.01	73	0.01	52	71.11
43750000 MUTUELLE UMT	2 495	0.16	2 206	0.19	290	13.14
43753000 TAXE APPRENTISSAGE			2 433	0.20	2 433	100.00
43754000 FORMATION PROFESSIONNEL	4 882	0.31	5 007	0.42	126	2.51
43820000 ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	14 408	0.91	14 326	1.20	82	0.57
44210000 DGFIP PRLVT A LA SOURCE	1 367	0.09			1 367	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	4 923	0.31			4 923	
44551000 TVA A DECAISSER			10 910	0.92	10 910	100.00
44576800 TVA COLLECTEE CEE	305	0.02	53	0.00	252	472.53
44586000 TVA DED S/ FACT NON PARVENUES	905	0.06	1 692	0.14	787	46.50
44860000 CHARGES A PAYER	1 281	0.08			1 281	
46700000 VIR RECU A TORD	156	0.01	221	0.02	65	29.31
46864000 assurance sur emprunt	9	0.00	9	0.00		
DETTE	758 237	48.02	417 270	35.07	340 967	81.71

SARL ATF
81990 PUYGOUZON

DETAIL BILAN SYNTHETIQUE

[illegible]

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N° 31/12/2019 - 12	% CA	Exercice N°-1 31/12/2018 - 12	% CA	Ecart N°/N°-1	
					Euros	%
Ventes marchandises + Production	2 910 443	100.00	2 195 979	100.00	714 465	32.54
+ Ventes de marchandises	1 035 015	100.00	665 510	100.00	369 505	55.52
- Coût d'achat des marchandises vendues	1 237 818	119.59	908 414	136.50	329 404	36.26
Marge commerciale	202 803	19.59	242 903	36.50	40 101	16.51
+ Production vendue	1 694 051	90.33	1 490 698	97.40	203 354	13.64
+ Production stockée ou déstockage	181 377	9.67	39 771	2.60	141 606	356.06
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 875 428	100.00	1 530 468	100.00	344 960	22.54
- Matières premières, approvisionnements consommés	642 904	34.28	387 179	25.30	255 725	66.05
- Sous traitance directe	5 366	0.29	3 529	0.23	1 837	52.05
Marge brute de production	1 227 158	65.43	1 139 760	74.47	87 398	7.67
Marge brute globale	1 024 355	35.20	896 857	40.84	127 498	14.22
- Autres achats + charges externes	283 447	9.74	262 885	11.97	20 562	7.82
Valeur ajoutée	740 908	25.46	633 972	28.87	106 936	16.87
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	15 357	0.53	13 218	0.60	2 139	16.18
- Salaires du personnel	482 019	16.56	447 047	20.36	34 971	7.82
- Charges sociales du personnel	167 165	5.74	152 705	6.95	14 459	9.47
Excédent brut d'exploitation	76 368	2.62	21 001	0.96	55 367	263.64
+ Autres produits de gestion courante	31		41		10	24.43
- Autres charges de gestion courante	9 161	0.31	4 938	0.22	4 223	85.52
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	43 756	1.50	47 953	2.18	4 197	8.75
- Dotations aux amortissements	51 081	1.76	50 472	2.30	609	1.21
- Dotations aux provisions	1 780	0.06	3 749	0.17	1 969	52.53
Résultat d'exploitation	58 133	2.00	9 835	0.45	48 298	491.08
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	4 058	0.14	4 060	0.18	2	0.05
- Charges financières	460	0.02	465	0.02	5	1.01
Résultat courant	61 730	2.12	13 430	0.61	48 301	359.65
+ Produits exceptionnels	228	0.01	1 525	0.07	1 297	85.03
- Charges exceptionnelles	3 594	0.12	13 444	0.61	9 850	73.27
Résultat exceptionnel	3 366	0.12	11 919	0.54	8 553	71.76
- Impôt sur les bénéfices	5 598	0.19			5 598	
- Participation des salariés	4 447	0.15	5 973	0.27	10 420	174.45
Résultat NET	48 320	1.66	7 484	0.34	40 837	545.68

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	CA	31/12/2018 12	CA	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	2 910 443	100.00	2 195 979	100.00	714 465	32.54
VENTES DE MARCHANDISES	1 035 015	100.00	665 510	100.00	369 505	55.52
70710000 VENTES MATERIEL CLIM TN	6 953	0.67	645	0.10	6 308	978.05
70720000 VENTES MATERIEL CUISSON TN	107 080	10.35	44 548	6.69	62 532	140.37
70730000 VENTES MATERIEL FROID TN	210 988	20.39	92 284	13.87	118 704	128.63
70740000 VENTES MATERIEL VENTILLATØ TN	3 466	0.33	4 692	0.71	1 226	26.13
70750000 VENTE MATERIEL LAVERIE/BUANDER	21 300	2.06	7 999	1.20	13 301	166.28
70760000 VENTE PETIT MATERIEL	390 013	37.68	363 859	54.67	26 154	7.19
70761000 VENTES AU MAGASINS	98 934	9.56	9 427	1.42	89 507	949.50
70770000 VENTE MATERIEL PREPARATION	123 176	11.90	96 313	14.47	26 863	27.89
70780000 VENTE MOBILIER	73 104	7.06	43 088	6.47	30 015	69.66
70790000			2 655	0.40	2 655	100.00
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	1 237 818	119.59	908 414	136.50	329 404	36.26
60370000 VARIATION STOCKS MARCHANDISES	1 208	0.12	13 982	2.10	12 774	91.36
60700000 ACHATS MATERIEL	851 821	82.30	566 942	85.19	284 879	50.25
60720000 PETIT MATERIEL	335 965	32.46	287 235	43.16	48 729	16.96
60730000 ACHAT MOBILIER	35 444	3.42	16 314	2.45	19 130	117.26
60780000 ACHATS MAT CEE	34 827	3.36	62 317	9.36	27 490	44.11
60870100 FRAIS ACC. S/HA -PORT	10 057	0.97	9 973	1.50	84	0.84
60870200 FRAIS ACC. S/HA-EMBALLAGE	183	0.02	134	0.02	48	36.07
60870300 FRAIS ACC. S/HA-ADM	632	0.06	619	0.09	13	2.09
60870800 FRAIS ACC S/PORT CEE	13 845	1.34	8 239	1.24	5 605	68.03
60970000 R-R-R S/ MARCHANDISES RFA RFT	46 164	4.46	57 343	8.62	11 179	19.49
MARGE COMMERCIALE	202 803	19.59	242 903	36.50	40 101	16.51
PRODUCTION VENDUE	1 694 051	90.33	1 490 698	97.40	203 354	13.64
70410000 INSTALLATION CLIM TN	38 337	2.04	5 402	0.35	32 935	609.66
70410100 INSTALATION POMPE AIR/EAU TR	1 925	0.10			1 925	
70420000 INSTALLATION CUISSON TN	257 798	13.75	224 173	14.65	33 625	15.00
70420200 VENTES EN CEE	1 690	0.09	550	0.04	1 140	207.27
70430000 INSTALLATION FROID TN	385 751	20.57	368 602	24.08	17 150	4.65
70440000 INSTALLATION VENTILLATION TN	34 793	1.86	94 275	6.16	59 482	63.09
70440200 SOUS TRAITANCE AUTOLIQUEIDE	3 446	0.18			3 446	
70450000 INSTALL. LAVERIE/BUANDERIE TN	339 954	18.13	211 279	13.80	128 675	60.90
70450100 INSTALLATION TR IO			4 840	0.32	4 840	100.00
70470000 INSTALL. MATERIEL PREPARATØ	15 824	0.84	36 455	2.38	20 631	56.59
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	269	0.01			269	
70610000 DEPANNAGE CLIM TN	5 149	0.27	10 287	0.67	5 139	49.95
70610100 DEPANNAGE CLIM TR			2 450	0.16	2 450	100.00
70620000 DEPANNAGE CUISSON TN	64 245	3.43	52 436	3.43	11 810	22.52
70620200	647	0.03			647	
70630000 DEPANNAGE FROID TN	324 291	17.29	247 283	16.16	77 008	31.14
70640000 DEPANNAGE VENTILLATION TN	4 397	0.23	6 359	0.42	1 962	30.86
70650000 DEPANNAGE LAVERIE/BUANDERIE TN	49 989	2.67	53 010	3.46	3 021	5.70
70670000 DEPANNAGE MATERIEL PREPARATION	17 615	0.94	21 041	1.37	3 426	16.28
70690000 CONTRATS MAINTENANCE	143 709	7.66	146 017	9.54	2 308	1.58
70830000 LOCATIONS DIVERSES	4 223	0.23	6 240	0.41	2 017	32.32

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N°		Exercice N°-1		Ecart N°/N°-1	
	31/12/2019	% CA	31/12/2018	% CA	Euros	%
PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKAGE	181 377	9.67	39 771	2.60	141 606	356.06
71350000 VAR TRAVAUX EN COURS	181 377	9.67	39 771	2.60	141 606	356.06
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 875 428	100.00	1 530 468	100.00	344 960	22.54
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	642 904	34.28	387 179	25.30	255 725	66.05
60100000 ACHATS MATIERES PREMIERES	364 550	19.44	182 718	11.94	181 833	99.52
60110000 ACHAT MAT. PREM. PIECES	181 021	9.65	143 220	9.36	37 800	26.39
60180000 ACHATS MAT PREM CEE	85 882	4.58	50 366	3.29	35 516	70.52
60260000 ACHATS MAT. CONSOMMABLES ATEL	6 892	0.37	7 258	0.47	367	5.05
60310000 VARIATION STOCKS MATIERES	4 559	0.24	3 616	0.24	943	26.08
SOUS TRAITANCE DIRECTE	5 366	0.29	3 529	0.23	1 837	52.05
60400000 SOUS TRAITANCE	4 958	0.26	3 529	0.23	1 429	40.48
60410000 SOUS TRAITANCE-COMPTES PRORATA	408	0.02			408	
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	1 227 158	65.43	1 139 760	74.47	87 398	7.67
MARGE BRUTE GLOBALE	1 024 355	54.20	896 857	58.57	127 498	14.22
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	283 447	15.14	262 885	17.14	20 562	7.82
60611000 EDF	6 260	0.33	5 577	0.36	683	12.25
60612000 FRES NON STOCKEES - EAU	362	0.02	267	0.02	95	35.71
60613000 FOURNITURES NON STOCKEES - GAZ	65	0.00	89	0.01	24	26.90
60614000 FRES NON STOCKEES - CARBURANT	28 357	1.51	33 081	2.15	4 725	14.28
60632000 PETITS OUTILLAGES ET EQUIP.	7 995	0.42	9 078	0.59	1 083	11.93
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	596	0.03	137	0.01	459	335.65
60641000 FRAIS COPIES	2 169	0.12	2 084	0.14	84	4.04
60646100 EMBALLAGES PERDUS	1 093	0.06	3 244	0.21	4 337	133.68
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	63 917	3.39	58 595	3.82	5 322	9.08
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	6 129	0.32	2 833	0.18	3 296	116.32
61351100 LOCATION PHOTOCOPIEUR	1 278	0.07	1 022	0.07	256	25.00
61351400 LOCATION TABLETTE PC	7 391	0.39	5 609	0.36	1 782	31.76
61351500 LOCATIONS BENNE DECHETS			60	0.00	60	100.00
61351600 LOCATION LOCAM GEOLOCALISATION	240	0.01			240	
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIERS	1 431	0.08	1 174	0.08	257	21.85
61551000 ENTRETIEN MATERIEL	885	0.05	812	0.05	73	9.05
61551100 ENTRETIEN ENLEVEMENT DECHETS	922	0.05	975	0.06	53	5.47
61552000 ENTRETIEN VEHICULES	18 087	0.96	16 371	1.07	1 716	10.48
61560000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	683	0.04	151	0.01	532	352.54
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	32 328	1.72	29 070	1.89	3 258	11.21
61610000 ASSURANCES S/ C-BAIL	132	0.01	140	0.01	9	6.07
61616000 ASSURANCES SUR EMPRUNTS	291	0.02	284	0.02	8	2.65
61617000 ASSURANCE GAV AXA	114	0.01	195	0.01	81	41.71
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE			104	0.01	104	100.00
61850000 FRAIS DE SEMINAIRE / SALON	7 020	0.37	3 100	0.20	3 920	126.45
62220000 INTERIMAIRE	1 413	0.08			1 413	
62230000 COMMISSØ ACCOR - TR	720	0.04	574	0.04	145	25.32
62232000 COMMISSØ GROUPAMA EPARGEN SAL	170	0.01	125	0.01	45	35.63
62260000 HONORAIRES	12 836	0.68	8 608	0.56	4 228	49.11
62261000 GESTION SAV			10 650	0.69	10 650	100.00
62270000 FRAIS D'ACTES	4 581	0.24	1 301	0.08	3 280	252.09
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	15 488	0.82	17 066	1.11	1 578	9.25
62320000 PUBLICITE ANNUELLE	729	0.04			729	
62340000 CADEAUX CLIENTS	259	0.01			259	

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	% CA	31/12/2018	% CA	Euros	%
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	5 015	0.17	1 091	0.05	3 923	359.50
62420000 TRANSPORTS SUR VENTES			988	0.05	988	100.00
62510000 DEPLACEMENTS - AUTOROUTE, PARK	14 791	0.51	20 901	0.95	6 110	29.23
62520000 DEPLACEMENTS - AVION, TRAIN	7 103	0.24	2 426	0.11	4 677	192.73
62570000 RECEPTIONS - RESTAURANT - HOTEL	7 820	0.27	7 731	0.35	90	1.16
62600000 FRAIS POSTAUX	2 904	0.10	3 249	0.15	345	10.62
62610000 FRAIS TELECOM FIXE + FAX	3 309	0.11	3 676	0.17	366	9.96
62620000 FRAIS ORANGE MOBILE	1 198	0.04	1 932	0.09	734	38.00
62630000 FRAIS TELECOM SFR	3 131	0.11	2 655	0.12	476	17.93
62650000 EI TELECOM (CM)	253	0.01	196	0.01	57	29.18
62670000 BOUYGUES TELECOM	394	0.01	341	0.02	53	15.54
62750000 FRAIS BANCAIRES	2 247	0.08	1 859	0.08	388	20.86
62751000 FRAIS COMMISSØ C-BLEUES	635	0.02	280	0.01	355	126.43
62810000 COTISATIONS	170	0.01	167	0.01	3	1.80
62811000 FRAIS SIÈGE GAFIHC	10 539	0.36	9 504	0.43	1 035	10.89
VALEUR AJOUTEE	740 908	25.46	633 972	28.87	106 936	16.87
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	15 357	0.53	13 218	0.60	2 139	16.18
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE			2 433	0.11	2 433	100.00
63330000 FORMATION CONTINUE -AGEFOS	6 797	0.23	6 312	0.29	485	7.68
63511000 CFE	6 015	0.21	4 583	0.21	1 432	31.25
63512000 TAXE FONCIERE	1 704	0.06			1 704	
63513100 TAXE ENSEIGNE	840	0.03	420	0.02	420	100.00
63543000 DROIT D ENREGISTREMENT	312	0.01			312	
63780000 AUTRES TAXES			25	0.00	25	100.00
63781000 CSG DEDUCTIBLE	311	0.01	555	0.03	244	43.96
SALAIRES DU PERSONNEL	482 019	16.56	447 047	20.36	34 971	7.82
64110000 SALAIRES OUVRIERS	415 051	14.26	327 553	14.92	87 498	26.71
64111000 REMUNERATION YANN	8 000	0.27	24 000	1.09	16 000	66.67
64112000 REMUNERATION PIERRE			10 000	0.46	10 000	100.00
64114100 MADELIN SANTE YANN	476	0.02	486	0.02	10	1.99
64114110 MADELIN RETRAITE YANN	2 472	0.08	3 650	0.17	1 178	32.27
64114121 MADELIN YANN AVIZEN PRO	1 010	0.03	845	0.04	165	19.52
64114200 MADELIN PIERRE AVIZEN PRO			785	0.04	785	100.00
64114210 MADELIN RETRAITE PIERRE			1 820	0.08	1 820	100.00
64114220 MADELIN PIERRE			836	0.04	836	100.00
64115100 TNS OBLIGATOIRE YANN	7 129	0.24	14 727	0.67	7 598	51.59
64115200 TNS OBLIGATOIRE PIERRE	5 167	0.18	6 631	0.30	1 464	22.08
64119000 CSG NON DEDUCTIBLE	60	0.00	417	0.02	477	114.39
64120000 CONGES PAYES	9 525	0.33	869	0.04	8 655	995.50
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	32 578	1.12	52 131	2.37	19 553	37.51
64140000 INDEMNITE FIN DE CONTRAT			2 681	0.12	2 681	100.00
64150000 INDEMNITES STAGIAIRE	550	0.02	450	0.02	100	22.22
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	167 165	5.74	152 705	6.95	14 459	9.47
64510000 COTISATIONS URSSAF	102 107	3.51	113 053	5.15	10 946	9.68
64520000 CHARGES SOC. S/ C.P.	3 377	0.12	1 987	0.09	1 390	69.99
64530000 COTISATIONS RETRAITE MEDERIC	18 740	0.64	21 996	1.00	3 257	14.81
64532000 MEDERIC	7 194	0.25	5 606	0.26	1 588	28.32
64540000 COT. ASSEDIC	5 094	0.18	4 057	0.18	1 037	25.58
64550000 CHARGES CONGES PAYES	82	0.00	525	0.02	443	84.44
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	2 201	0.08	1 697	0.08	504	29.72
64800000 AUTRES CHARGES DE PERS.	3 473	0.12	4 343	0.20	870	20.03

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N°1 31/12/2019	% CA	Exercice N°18 31/12/2018	% CA	Ecart N°/N°1 Euros	%
64810000 AUTRES CHARGES - TICKETS RESTO	24 500	0.84	19 600	0.89	4 900	25.00
64830000 PLAN EPARGNE ENTREPRISE	398	0.01	4 523	0.21	4 125	91.21
64900000 CICE			24 681	1.12	24 681	100.00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	76 368	2.62	21 001	0.96	55 367	263.64
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	31		41		10	24.43
75800000 PRODUITS DIVERS GESTION COUR.	31	0.00	41	0.00	10	24.43
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 161	0.31	4 938	0.22	4 223	85.52
65180000 CERTIFICATIONS	3 690	0.13			3 690	
65400000 CREANCE IRRECUPERABLE	5 356	0.18	4 919	0.22	436	8.87
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	116	0.00	19	0.00	97	511.15
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	43 756	1.50	47 953	2.18	4 197	8.76
78174000 REPRISE PROVISION CLIENTS DOUT	6 244	0.21	13 318	0.61	7 074	53.11
79100000 TRANSF CHARGES SINISTRES	5 090	0.17	23 379	1.06	18 289	78.23
79110000 refacturation FORMATION	1 056	0.04			1 056	
79130000 REMBOURSEMENT GAFIC	4 242	0.15	5 363	0.24	1 121	20.90
79140000 TRANSFERTS CHARGES EXPL	27 124	0.93	5 893	0.27	21 231	360.25
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	51 081	1.76	50 472	2.30	609	1.21
68111000 DOT AMORT IMMO INCORPORELS	459	0.02	126	0.01	333	264.29
68112000 DOT AMORT IMMO CORPORELS	50 622	1.74	50 346	2.29	276	0.55
DOTATIONS AUX PROVISIONS	1 780	0.06	3 749	0.17	1 969	52.53
68174000 PROVISION CLIENTS DOUTEUX	1 780	0.06	3 749	0.17	1 969	52.53
RESULTAT D'EXPLOITATION	58 133	2.00	9 835	0.45	48 298	491.08
PRODUITS FINANCIERS	4 058	0.14	2 060	0.18	2	10.05
76410000 REVENUS DAT	3 953	0.14	2 572	0.12	1 381	53.69
76800000 PRODUITS FINANCIERS	105	0.00	1 488	0.07	1 383	92.94
CHARGES FINANCIERES	460	0.02	465	0.02	5	1.01
66110000 INTÉRÊTS EMPRUNTS & DETTES	460	0.02	465	0.02	5	1.01
RESULTAT COURANT	61 730	2.12	13 430	0.61	48 301	359.65
PRODUITS EXCEPTIONNELS	221	0.01	1 525	0.07	1 304	85.53
77180000 PRODUIT EXCEPTIONNEL	221	0.01	1 525	0.07	1 304	85.53
77520000 PRODUITS CESSION IMMO	8	0.00			8	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 594	0.12	13 744	0.61	9 150	273.27
67120000 MAJORATIONS-PENALITES-PV	435	0.01	166	0.01	269	162.05
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 151	0.11	13 278	0.60	10 126	76.27
67500000 VALEUR CESSION IMMO	8	0.00			8	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 366	0.12	11 919	0.54	8 553	71.76

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2019 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2018 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
IMPOT SUR LES BENEFICES 69500000 IMPOT SOCIETE	5 598	0.19			5 598	
PARTICIPATION DES SALARIES 69100000 PART SAL AUX RESULTATS	4 447	0.15	5 973	0.27	10 420	174.45
	4 447	0.15	5 973	0.27	10 420	174.45
RESULTAT NET	48 320	1.66	7 484	0.34	40 837	545.68

ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

RAPPORT SPECIAL DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU QUINZE JUIN DEUX MILLE VINGT

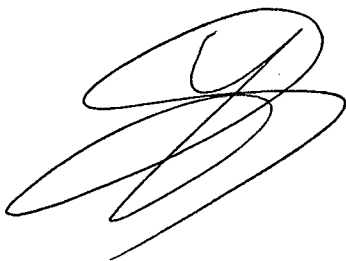
EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à PUYGOUZON
Le ~~quinze~~ juin deux mille vingt

Yann CORREGES
Gérant



ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU QUINZE JUIN 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

Au cours de l'exercice écoulé, l'activité s'est poursuivie..

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

- Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

a

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 729 066 EUROS contre 2 156 208 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 26,57%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 225 164 EUROS contre 87 765 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 156,55%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 1 880 721 EUROS contre 1 295 592 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 45,16%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 288 213 EUROS contre 266 414 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,18%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 15 237 EUROS contre 13 218 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,27%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 482 019 EUROS contre 447 047 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,82%.

Le montant des charges sociales s'élève à 167 165 EUROS contre 0 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

L'effectif salarié moyen s'élève à 21 contre 15 pour l'exercice précédent, soit une variation de 40,00%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 51 081 EUROS contre 54 221 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,79%.

Le montant des autres charges s'élève à 9 161 EUROS contre 4 938 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 85,52%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 896 097 EUROS contre 2 234 137 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 29,63%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 58 133 EUROS contre 9 835 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 491,08%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 3 597 EUROS (3 595 EUROS pour l'exercice précédent), il s'établit à 61 730 EUROS contre 13 430 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 359,64%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -3 366 EUROS contre -11 919 EUROS pour l'exercice précédent,
- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 4 447 EUROS contre -5 973 EUROS pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 5 598 EUROS contre 0 EUROS pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 48 320 EUROS contre un bénéfice de 7 484 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 545,64%.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 579 079 EUROS contre 1 189 792 EUROS pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,72%.

Proposition d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à **48 320,18€** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	48 320,18 EUROS
--------------------------	------------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	583 097,91 EUROS
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	631 418,09 EUROS
---	------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 631 418,09 EUROS.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

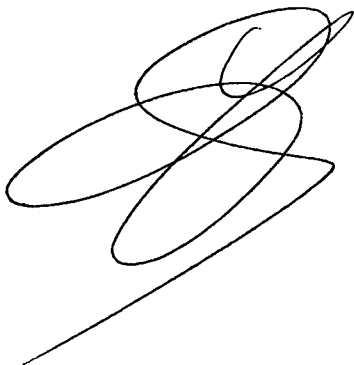
Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PUYGOUZON

Le ~~quatre~~ ^{quatre} juin 2021.

Yann **CORREGES**
Gérant



ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

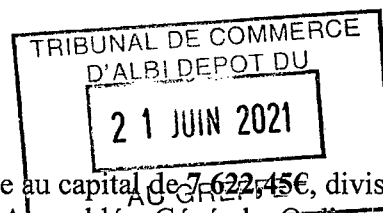
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT**

L'an deux mille vingt,

Le trente juin,

A 16h,

Les associés de la société **ATF**, société à responsabilité limitée au capital de ~~7 622,45€~~, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 15, rue Pasteur 81990 PUYGOUZON, sur convocation faite par la gérance.



Sont présents :

Monsieur Yann **CORREGES**, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Madame Karine **OILLIC**, titulaire de 250 parts sociales en usufruit,

Monsieur Alexandre **CORREGES**, titulaire de 125 parts en nue-propriété,

Monsieur Thibault **CORREGES**, titulaire de 125 parts en nue-propriété,

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

- L'Assemblée est présidée par Monsieur Yann **CORREGES**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

kc

ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport établi par la gérance. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

VC 4

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à **48 320,18€** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	48 320,18 EUROS
--------------------------	------------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	583 097,91 EUROS
-------------------------------	-------------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	631 418,09 EUROS
---	-------------------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 631 418,09 EUROS.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

UCG

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération nette allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de **vingt-sept mille quatre euros 27 004€**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

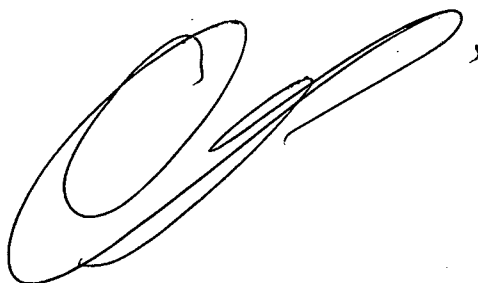
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Alexandre **CORREGES**

Thibault **CORREGES**

Yann **CORREGES**

Karine **OILLIC**



ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à **48 320,18€** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **48 320,18 EUROS**

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur **583 097,91 EUROS**

Pour former un bénéfice distribuable de **631 418,09 EUROS**

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à **631 418,09 EUROS**.

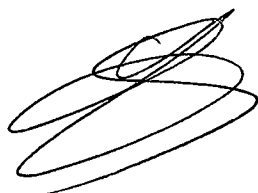
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



ATF
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 15, rue Pasteur
81990 PUYGOUZON
431 635 663 RCS ALBI

PROCURATION

Je soussigné Yann CORREGES

Agissant en qualité de gérant de la société ATF,

Donne par les présentes pouvoir à

Tous collaborateurs du cabinet Irisia demeurant professionnellement à ALBI (81000, rue Louis Vicat).

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce d'ALBI tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à

Le

Yann CORREGES
Gérant